

SÉNAT

Le mercredi 30 juin 1948

La séance est ouverte à onze heures, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. ROBERTSON: Honorables sénateurs, il semble généralement convenu que la prorogation des Chambres aura lieu aujourd'hui, mais il n'en sera pas question d'ici quelques heures. Je propose donc que le Sénat s'ajourne à loisir, pour se réunir de nouveau à l'appel de la sonnerie, à trois heures environ. J'espère alors être en mesure de donner plus de précisions.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Reprise de la séance.

L'honorable M. ROBERTSON: Honorables sénateurs, on ne s'est pas encore entendu sur l'heure de la prorogation. Les optimistes estiment que le Parlement aura terminé ses travaux à six heures, mais les pessimistes en sont moins sûrs. Puisqu'il est possible que ce soient les premiers qui aient raison, je propose que le Sénat s'ajourne à loisir et qu'il se réunissent de nouveau, à l'appel de la sonnerie, à cinq heures.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Reprise de la séance.

L'honorable M. ROBERTSON: Honorables sénateurs, si le rôle de prophète n'est jamais très facile à jouer, même dans les circonstances les plus favorables, il l'est en ce moment moins que jamais, si l'on songe aux circonstances particulières du moment présent. Ayant consulté les devins, j'en ai conclu qu'il est bien inutile de nous réunir de nouveau avant huit heures moins le quart ce soir. Je propose donc que le Sénat s'ajourne à loisir, pour se réunir de nouveau à l'appel de la sonnerie, vers huit heures moins le quart. D'ici là je souhaite que les dieux nous soient propices.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Reprise de la séance.

PROROGATION DES CHAMBRES

Son Honneur le PRÉSIDENT SUPPLÉANT fait part au Sénat d'une communication du sous-secrétaire du gouverneur général, l'informant que le très honorable Thibaudeau Rinfret, suppléant du gouverneur général, viendra au Sénat aujourd'hui à 9 h. 30 du soir, proroger la présente session du Parlement.

L'honorable M. ROBERTSON: Honorables sénateurs, je propose, eu égard à ce qu'on vient de nous dire, que le Sénat s'ajourne à loisir pour se réunir de nouveau à l'appel de la sonnerie, vers 9 h. 20.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Reprise de la séance.

L'honorable M. ROBERTSON: Honorables sénateurs, je dois annoncer que les prévisions des optimistes ne s'étant pas réalisées il ne nous reste plus qu'à nous ajourner à loisir. Je propose donc que le Sénat s'ajourne maintenant et qu'il se réunisse de nouveau à l'appel de la sonnerie.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Reprise de la séance

LOI DES FINANCES N° 4

PREMIÈRE LECTURE

La Chambre des communes transmet un message avec le bill 399, intitulé: loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1949.

Le projet de loi est lu pour la 1re fois.

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable WISHART McL. ROBERTSON propose la 2e lecture du projet de loi.

—Honorables sénateurs, quelques mots d'explication seulement. Le projet de loi comprend, évidemment, le total des crédits primitifs, les crédits provisoires et d'autres crédits provisoires se rattachant à l'assistance aux inondés de la Colombie-Britannique et à la reconstruction des digues en cette province.

Je n'ai pas besoin de rappeler à mes collègues que l'adoption du projet de loi n'est tout au plus qu'une formalité, notre comité permanent des finances, saisi de ses modalités, en ayant fait une étude approfondie. Il y a